



COMITÉ  
DES  
TRADITIONS  
VALDÔTAINES

(3, rue J.-B. de Tillier - 11100 AOSTE)

Aoste 8 juin 2026

Au Service de l'artisanat de tradition  
Assessorat de l'essor économique,  
de la formation et du travail  
15, place de la République  
11100 AOSTE

Concerne : **Prix Pierre Vietti 2027**

Au sujet du Prix dont il s'agit, le Comité des Traditions Valdôtaines propose pour l'année 2026 le thème qui suit :

**Les Saints patrons de la Tradition valdôtaine**

**L'artisan doit, s'appuyant sur des sources historiques, sur la littérature populaire ou, encore, sur ses expériences personnelles, présenter une recherche accompagnant la pièce qu'il voudra réaliser portant sur les Saints patrons qui, depuis toujours, font partie des traditions valdôtaines, tels que saint Bernard, saint Grat, saint Joconde, le bienheureux Émeric de Quart...**

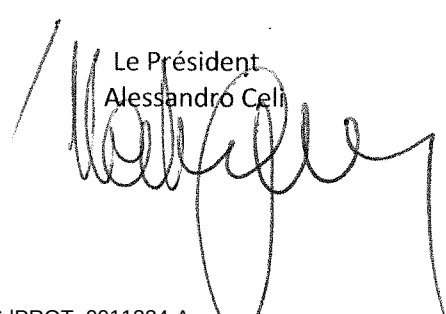
**L'artisan pourra présenter, indifféremment, une sculpture à tout-rond, un bas-relief ou, encore, une élaboration en style moderne ou, finalement, une reproduction des symboles qui caractérisent les Saints Patrons. La recherche qui accompagne la pièce doit forcément respecter le thème assigné et doit illustrer les raisons qui ont conduit à sa réalisation.**

En ce qui concerne les critères que le CTV doit fixer afin de juger d'une façon impartiale les pièces, le Conseil appliquera le règlement joint en annexe. Le Conseil a observé enfin que, pour le succès du Prix Pierre Vietti, il serait important que le Service préposé de l'Assessorat compétent en assure la propagande directe aux artisans. Le Comité n'a pas les moyens pour le faire et, par conséquent, l'appui régional est indispensable et fondamental. Le CTV, de sa part, diffusera des communiqués de presse afin d'aviser les artisans de cette initiative. Le CTV garantira aussi à tous les artisans, sur l'exemple des dernières éditions de la Foire, son aide et ses conseils.

Enfin, le CTV décernera une prime au vainqueur. Pour 2027, on réitérera celle des années précédentes, c'est-à-dire, un montant de **300,00 €** que l'artisan pourra employer pour acheter du matériel nécessaire à son travail.

En remerciant pour l'attention réservée à cette communication, je prie d'agréer l'expression de mes salutations les plus cordiales ainsi que celles du Conseil de Direction.

Le Président  
Alessandro Celi



**ANNEXE**  
**Prix Pierre Vietti 2027**  
**Règlement du concours**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Le Prix Pierre Vietti, institué en honneur de l'ancien Président du Comité des Traditions Valdotaïnes, dorénavant CTV, est décerné aux artisans qui participent au concours à l'occasion de la Foire de la Saint-Ours. Le concours est centré sur un ou plusieurs thèmes proposés par le CTV ; les thèmes toucheront les aspects de la civilisation valdotaine sous ses multiples facettes.

**Art. 2** - Le Prix est attribué aux artisans qui réalisent une pièce inspirée au(x) thème(s) fixé(s) par le Conseil de Direction du CTV en collaboration avec l'Assessorat aux activités productives. La pièce doit être accompagnée par une recherche à caractère historique et/ou anthropologique illustrant les raisons de sa réalisation.

**Art. 3** - Le Conseil de Direction désigne un jury choisi parmi les associés au CTV et composé, au maximum, par cinq personnes. Les délibérations doivent être prises à l'unanimité des voix.

**Art. 4** - Le Jury examinera les recherches pour vérifier le respect du ou des thèmes fixés pour le Prix Pierre Vietti. La vérification des recherches ne tiendra en aucun compte la langue dans laquelle la recherche est rédigée ni la capacité littéraire de l'auteur ni, néanmoins, la longueur du texte ; au cas où la recherche soit incomplète, le Jury aura la faculté de l'intégrer par un colloque direct avec le concurrent.

**Art. 5** - Le Président du CTV assure les rapports avec l'Assessorat aux Activités productives, dresse le procès-verbal et garantit le respect des normes établies par l'Assessorat au sujet du déroulement de la Foire de la Saint-Ours.

**Art. 6** - Le vainqueur du Prix Pierre Vietti a droit à une somme de € 300,00 destinées à l'achat d'outillage servant à l'exécution des travaux de l'artisanat.